

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

---

REGISTRE DES DELIBERATIONS

---

Séance du 27 février 2020

DCM N° 20-02-27-6

**Objet : Acquisition d'une parcelle sise 48 Avenue de Thionville à METZ - DEVANT-LES-PONTS.**

**Rapporteur: M. KRAUSENER**

Le Comité 57 Handball a proposé à la Ville de METZ la cession d'une parcelle au 48 Avenue de Thionville dont il est propriétaire. Il s'agit d'un bâtiment composé de bureaux d'une surface de 160 m<sup>2</sup>.

L'acquisition de cette propriété répondrait à une logique d'ensemble sur la zone potentielle d'extension de l'habitat au sud de la rue René Cassin et compléterait une emprise foncière fortement et majoritairement maîtrisée par la Ville de Metz.

Il est à noter que ce secteur "Cassin Sud" fait partie intégrante des réflexions et propositions établies dans le cadre du plan-guide pour la requalification de Metz-Nord/Patrotte et, notamment, pour un développement urbain raisonné, par la reconquête des dents creuses et friches urbaines, tendant à la construction de 140 logements neufs.

Cette zone possède de réels atouts d'attractivité de par son positionnement géographique. Elle est, en effet, directement desservie par Mettis et ses arrêts Cassin et Bernanos et est située à proximité de l'ensemble "secteur gare de Metz Nord", nouvelle centralité en cours de développement autour de la halte ferroviaire rénovée, du nouvel équipement AGORA et de la liaison douce rue du Nord.

Il est donc proposé d'acquérir ce bien auprès du Comité 57 Handball, non assujetti à la TVA, pour le prix de 180 000 €, conformément à l'évaluation du service France Domaine.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Les Commissions compétentes entendues,

VU l'évaluation du Service France Domaine,

VU l'accord du Comité 57 Handball,

## APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

### DECIDE :

- **D'ACQUERIR** la parcelle cadastrée sous :

#### **BAN DE DEVANT-LES-PONTS :**

Section HA n°116 – 48 Avenue de Thionville – 160 m<sup>2</sup>,  
appartenant à l'Association Comité 57 Handball, 48 Avenue de Thionville 57050  
METZ.

- **DE REALISER** cette opération hors du champ de la TVA pour un montant de 180 000 € conformément à l'évaluation du service France Domaine.
- **DE FINANCER** cette dépense au moyen des crédits inscrits au budget de l'exercice concerné.
- **DE PRENDRE A LA CHARGE** de la Ville de Metz les frais d'acte, droits et honoraires de notaire.
- **DE REQUERIR** l'exonération des droits de timbre et d'enregistrement conformément à l'article 1042 du Code Général des Impôts.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à régler les détails de l'opération et à signer tous documents y afférents.

Vu et présenté pour enrôlement,  
Signé :

Le Maire de Metz,  
Conseiller Départemental de la Moselle  
Dominique GROS

Service à l'origine de la DCM : Stratégie Foncière  
Commissions : Commission Attractivité, Aménagement et Urbanisme  
Référence nomenclature «ACTES» : 3.1 Acquisitions

Séance ouverte à 15h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,  
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la  
date de la délibération.  
Membres assistant à la séance : 40 Absents : 15 Dont excusés : 6

**Décision : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**